

## **BOURSES VANIER 2018**

### ***Document à l'intention des unités***

---

#### ***Introduction***

Le Programme de bourses d'études supérieures du Canada (BESC) Vanier vise à recruter et à garder au pays les meilleurs étudiants de doctorat au monde ainsi qu'à promouvoir le Canada en tant que centre d'excellence en recherche et en enseignement supérieur. Il appuie des étudiants faisant preuve de leadership et dont les réalisations universitaires sont exceptionnelles.

#### **Séance d'information**

Une séance d'information sera offerte aux étudiants intéressés à déposer une demande le mercredi **26 juillet 2017** à 11 h au local Z-220 du Pavillon Claire-McNicoll. Les conditions d'admissibilité seront clairement expliquées, particulièrement en ce qui a trait à la nature des activités d'implication et aux preuves de leadership, incluant le choix stratégique des répondants. Les différentes étapes de la constitution du dossier de candidature seront également abordées.

#### **Lettre de mise en candidature : à remplir et à signer par le directeur de l'unité académique proposant le candidat**

Les établissements doivent produire une lettre de mise en candidature, accompagnée d'un formulaire de demande, pour chaque étudiant proposé pour une BESC Vanier. Pour cette année, à la demande de l'organisme, cette lettre de mise en candidature doit être remplie et signée par le directeur de l'unité (son équivalent ou le remplaçant désigné) proposant le candidat, et porter l'en-tête de l'établissement. À la fin des travaux du comité d'évaluation de la FESP, la FESP communiquera avec les unités de chacun des candidats sélectionnés par le comité et transmettra des instructions précises pour la rédaction de la lettre.

#### ***Description, conditions d'admissibilité et règlements***

La description complète de la bourse, les conditions d'admissibilité et les règlements se trouvent sur le site web [www.vanier.gc.ca](http://www.vanier.gc.ca).

Un bref résumé des conditions d'admissibilité est présenté en page 4 de ce document.

## **Présélection départementale/facultaire**

### **Étape 1 : présélection par l'unité académique (département, école, faculté)**

- Chaque unité **fixe une date limite interne**, identifie une personne-contact pour la réception des dossiers de candidature et communique ces informations à ses étudiants.
- L'unité reçoit de chaque postulant le dossier de candidature en format PDF. L'évaluation des répondants n'y est pas automatiquement incluse. Les unités qui souhaitent avoir les lettres de recommandation pour l'étude des candidatures doivent en aviser leurs étudiants afin qu'ils prennent les arrangements nécessaires avec leur répondant.
- L'unité forme un comité interne pour procéder à une évaluation rigoureuse des demandes reçues à l'issue de laquelle un classement des candidatures sera établi sur la base des critères d'évaluation proposés par les organismes.
- L'unité transmet à la FESP le nom des candidats retenus, le classement interne (voir grille en page 6) ainsi que les relevés de notes au plus tard le **12 septembre 2017 9 h**. Une copie numérisée des relevés officiels (recto et VERSO) des étudiants présélectionnés est envoyée à [regis.harvey@umontreal.ca](mailto:regis.harvey@umontreal.ca). Les originaux doivent suivre par courrier interne au bureau 230 de la FESP, à l'attention de M. Régis Harvey.
- L'unité s'assure que les candidats proposés à la FESP ont fait le choix du bon organisme subventionnaire, qu'ils rencontrent les conditions d'admissibilité et que chaque dossier est complet (voir aide-mémoire en annexe). En cas de doute sur l'admissibilité d'un projet ou d'un domaine d'études d'un étudiant, veuillez consulter l'organisme subventionnaire.
- Chaque unité avise ses étudiants du résultat de la présélection interne, recommandé ou non à la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP).
- **Aucune** candidature ne sera acceptée *a posteriori* si le comité interne de la FESP rejette une demande soumise incomplète ou inadmissible.

### **Étape 2 : présélection par la Faculté des études supérieures et postdoctorales**

- Un comité interne de la FESP évalue\* les candidatures recommandées par les unités académiques et communique les instructions pour la rédaction de la lettre de mise en candidature au directeur de département/unité/école des candidatures retenues. Pour certains dossiers, l'étudiant ou le directeur seront contactés pour apporter certaines modifications suite aux commentaires des évaluateurs.
- La FESP transmet à l'organisme les dossiers retenus par l'Université de Montréal.
- La FESP avise par courriel les candidats et les unités académiques, **en novembre**, du résultat de cette dernière étape institutionnelle (recommandé ou non à l'organisme).

\***L'évaluation des dossiers** sera effectuée sur la base des [critères d'évaluation](#) proposés par l'organisme, soit :

- l'excellence universitaire
- le potentiel de recherche
- les qualités de leadership

### ***Annonce des résultats***

Les organismes subventionnaires annonceront les résultats à ce concours en avril 2018.

**Pour toute information supplémentaire** sur la marche à suivre, n'hésitez pas à communiquer avec Monsieur Régis Harvey, bureau des bourses de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, [regis.harvey@umontreal.ca](mailto:regis.harvey@umontreal.ca), (514) 343-6111, poste 37363.

## Résumé

Cette section présente un résumé du programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier 2018 et de ses conditions d'admissibilité. Pour les informations complètes, référez-vous au document officiel ([www.vanier.gc.ca](http://www.vanier.gc.ca)).

### **Description**

Le Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier vise à recruter et à garder au pays les meilleurs étudiants de doctorat au monde (canadiens et étrangers) en appuyant des étudiants faisant preuve de leadership et dont les réalisations universitaires sont exceptionnelles. Ce programme encourage fortement les candidats à poursuivre leurs études dans un autre établissement que celui ayant décerné le diplôme de premier ou deuxième cycle.

Cette bourse est d'une valeur de 50 000 \$ par année, pour une période maximale de trois ans. La période d'entrée en vigueur se situe en mai, septembre ou janvier suivant l'annonce des résultats par les organismes.

### **Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à la bourse Vanier, il faut :

- être citoyen canadien, résident permanent du Canada ou citoyen étranger et poursuivre ses études de doctorat au sein d'une université canadienne admissible;
- entreprendre son premier programme de doctorat (ce qui comprend les programmes de recherche combinés de premier cycle et d'études de doctorat, tels que M.D.-Ph.D., D.M.V.-Ph.D. et J.D.-Ph.D., s'ils ont une composante de recherche importante et manifeste). Veuillez noter que seule la portion Ph.D. d'un programme combiné est admissible au financement;
- avoir l'intention d'effectuer, au cours de la session d'été ou de l'année universitaire suivant l'annonce des résultats, des études supérieures et de la recherche à temps plein au niveau du doctorat (ou dans le cadre d'un programme combiné, tel que M.D.-Ph.D., D.M.V.-Ph.D. et J.D.-Ph.D.) au sein de l'établissement ayant présenté votre candidature. Veuillez noter que seule la portion Ph.D. d'un programme combiné est admissible au financement;
- ne pas avoir effectué plus de 20 mois d'études de doctorat au 1<sup>er</sup> mai 2018;
- avoir obtenu une moyenne cumulative de 3,7/4,3 au cours des deux dernières années d'études;
- ne pas détenir ou n'avoir jamais obtenu de bourse doctorale ou postdoctorale des IRSC, du CRSNG ou du CRSH pour entreprendre ou terminer un programme doctoral;
- avoir un haut potentiel en recherche;
- faire preuve de leadership et que vos réalisations universitaires dans les domaines des sciences humaines, des sciences naturelles, du génie ou de la santé soient exceptionnelles.

## Annexe

### Liste de contrôle pour les unités

### Inclus

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| 1. Formulaire d'application dans Recherche Net dûment rempli.   | <input type="checkbox"/> |
| 2. Déclaration sur le leadership personnel.   | <input type="checkbox"/> |
| 3. Deux (2) lettres de recommandation en matière de leadership des répondants non universitaire.  | <input type="checkbox"/> |
| 4. Contributions à la recherche.  | <input type="checkbox"/> |
| 5. Circonstances spéciales, s'il y a lieu.  | <input type="checkbox"/> |
| 6. Rapports d'évaluation de deux répondants universitaires (idéalement, ces lettres devraient être jointes au dossier soumis pour la présélection dans l'unité d'attache).        | <input type="checkbox"/> |
| 7. Relevés de notes <u>officiels</u> de toutes les études postsecondaires à remettre à votre département/faculté/école (copie conforme acceptée pour relevés de notes étrangers). | <input type="checkbox"/> |

